

# Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19h30, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Prendre en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour l'année financière 2020.**
- **Adopter, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2020, ainsi que le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2020, 2021 et 2022.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## Budget 2020

### Revenus :

Taxes	1 190 436 \$
Paiements tenant lieu de taxes	6 600 \$
Transferts	730 802 \$
Services rendus	84 000 \$
Imposition de droits	35 800 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$
Intérêts	15 200 \$
Autres revenus	41 345 \$
Appropriation surplus accumulé	75 000 \$

**Total des revenus : 2 182 183 \$**

### Dépenses :

Administration générale	343 846 \$
Sécurité publique	258 441 \$
Transport	342 757 \$
Hygiène du milieu	249 702 \$
Santé et bien-être	60 010 \$
Aménagement, urbanisme et développement	115 521 \$
Loisirs et culture	183 275 \$
Frais de financement	18 231 \$
Remboursement de la dette à long terme	98 100 \$
Transferts aux activités d'investissement	512 300 \$

**Total des dépenses : 2 182 183 \$**

### Résolution 2019-327

#### Adoption des prévisions budgétaires 2020.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que les prévisions budgétaires pour l'année 2020 démontrant des revenus au montant de 2 182 183 \$, et des dépenses au même montant, pour un budget équilibré, soient et sont adoptées.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-328****Programme triennal en immobilisations 2020-2021-2022.**

**Attendu** que le conseil municipal doit prévoir les dépenses en immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents, en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, mais que la réalisation des immobilisations prévues, peut être reportée ou annulée, dépendant des ressources financières disponibles.

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'adopter le programme triennal en immobilisations suivant pour les années 2020, 2021 et 2022 :

**Programme triennal 2020-2021-2022**

<b>Objet</b>	<b>Mode de financement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Remplacement conduite égout pluvial avenue Gariépy	TECQ 2019-2023 et fonds d'administration	425 000 \$		
Remplacement conduite égout pluvial rue Grenier	TECQ 2019-2023 et fonds d'administration		175 000 \$	
Travaux de pavage Rang 7 Est	TECQ 2019-2023 et fonds d'administration			175 000 \$
Travaux de voirie Chemin Grosse-Ile	Emprunt, Progr. RIRL	850 000 \$	700 000 \$	
Pavage rue des Jonquilles, Fabrique et Iris	Fonds d'administration	75 000 \$		
Modification luminaires de rues	Fonds d'administration	12 300 \$	12 300 \$	
Travaux voirie Rang Scott	RIRL et emprunt			900 000 \$
Installation compteurs d'eau	Fonds de roulement	25 000 \$		
<b>Totaux :</b>		<b>1 387 300 \$</b>	<b>887 300 \$</b>	<b>1 075 000 \$</b>

**Adoptée****Résolution : 2019-329****Clôture de l'assemblée**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.****Directeur général et secrétaire-trésorier**